



Fédération Française  
de Spéléologie

Lyon, le 10 avril 2013

à **Monsieur Jean-Yves Bigot**

34090 MONTPELLIER

Réf. 2013-31  
Suivi  
Tél.  
Courriel  
Objet Affaire du Pilon – votre convocation le 21 avril

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Monsieur,

Le Conseil d'administration de la FFS a demandé votre comparution devant l'Organe disciplinaire de la FFS.

Un dossier d'instruction a été instruit par M. J--- R---, à la demande de Madame D----- V-----, présidente et représentante de la FFS. M. J-- R-- a transmis dans les délais son dossier d'instruction à l'Organe disciplinaire de première instance, conformément au Règlement disciplinaire fédéral.

Les faits qui vous sont reprochés par le spéléo-club de X----- et pour lesquels plainte a été déposée auprès de la FFS remontent à une sortie à la grotte du Pilon, à laquelle vous avez participé, en date du 26 juin 2010. Au vu du dossier d'instruction, vous sont reprochés notamment :

- la mise en ligne sur votre site Internet d'un compte-rendu de la sortie,
- le non-respect "de la confidentialité de la sortie",
- la mise en ligne dans votre compte-rendu d'un pointage de la cavité,
- le prélèvement d'un échantillon plus gros que "la taille d'un ongle", taille qui seule vous aurait été "accordé",
- divers aspects de type "relations humaines".

Les pièces mises au dossier par le spéléo-club de X----- illustrent ces griefs à votre encontre.

**50 ans**  
Fédération Française de Spéléologie



L'Organe disciplinaire de première instance de la FFS se réunira le dimanche 21 avril 2013, à 14h30, au siège de la FFS, 23 rue Delandine à Lyon, afin de statuer sur la décision à prendre, comme le stipule le Règlement disciplinaire de la FFS.

Vous êtes convoqué à cette réunion afin de pouvoir vous expliquer sur les faits qui vous sont reprochés. Vous avez toutefois la possibilité de vous faire représenter.

Nous vous invitons expressément à préparer cette réunion.

Nous vous présentons, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées,

Pour l'Organe disciplinaire de première instance de la FFS, son président,

